

**M. Heap:** Voilà pourquoi ce projet de loi porte atteinte aux libertés des Canadiens. Voilà pourquoi les hyènes d'en face tentent de supprimer toute opposition.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Il est contraire au Règlement d'interrompre un député qui a la parole.

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Quand on traite la Gendarmerie royale de gestapo...

**M. le vice-président:** Le ministre voudrait-il exposer sa question de privilège.

**M. Rossi:** Répétez cela en dehors de la Chambre et vous verrez ce qui se produira.

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Monsieur le Président, comment voulez-vous discuter sérieusement du projet de loi C-9 qui a pour but de créer un service de renseignement de sécurité lorsqu'un député traite la GRC de Gestapo et qu'un autre lui dit de sortir de la Chambre, que la GRC va s'occuper de lui sans expliquer pourquoi?

**M. Rossi:** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. Crosby:** Je ne sais pas si on doit en conclure que la GRC ressemble à la Gestapo ou non, mais cela nous donne une idée du sérieux que le parti gouvernemental et le nouveau parti démocratique mettent à étudier une mesure aussi importante que l'établissement d'un service du renseignement de sécurité au Canada.

Quoi qu'il en soit, ce projet de loi m'a donné bien du fil à retordre. Et cela en dépit de 25 ans de carrière dans l'administration de la justice au Canada. Et sur ces 25 ans, j'en ai passé 10 comme procureur, alors que j'ai eu affaire tous les jours à la Gendarmerie royale du Canada, et dix autres à défendre des gens inculpés en vertu des lois canadiennes.

Je voudrais tout d'abord faire une mise au point: J'estime que toute personne accusée d'un acte criminel a le droit de se défendre. Et j'estime que toute personne est innocente avant que la preuve du contraire ait été dûment établie par un tribunal judiciaire. Le règle du droit prévaut au Canada. Et c'est cette règle qui est en jeu dans la mesure que nous sommes en train d'étudier. Pour éviter qu'on m'interprète mal, je précise bien que je suis en faveur d'un nouveau service du renseignement dans la mesure où il assurera une meilleure protection juridique à nos concitoyens. Je suis contre, si ce service est encore un autre moyen de leur enlever des droits dont ils ont toujours joui.

Voilà le dilemme que nous devons résoudre. Nous ne savons pas de quel organisme il s'agira exactement. Si nous avions l'assurance que le solliciteur général (M. Kaplan) agira comme un bon père de famille et si nous avions l'absolu certitude qu'il va créer un service de renseignement bien organisé qui a des comptes à rendre, nous n'aurions pas besoin d'étudier ce projet de loi. La difficulté, cependant, c'est que le solliciteur général et ses collègues du gouvernement nous ont fait perdre toute la confiance que nous pouvions avoir dans l'administration de la justice au Canada. Nous devons nous demander si la proposition que renferme le projet de loi C-9 est légitime et si elle est de nature à avantager le Canada.

### *Service du renseignement de sécurité*

Le principe fondamental qui est en cause, c'est celui de savoir si la GRC, qui s'occupe depuis des décennies de toutes les choses policières d'envergure nationale y compris la sécurité du territoire, devrait continuer à assumer cette responsabilité ou si elle ne devrait pas plutôt abandonner ce rôle à un autre organisme. A vrai dire, en me fondant sur les renseignements dont je dispose maintenant et sur mes 25 années d'expérience de l'administration de la justice au Canada, j'estime que nous devons laisser ce rôle à la GRC tant que nous ne serons pas sûrs d'avoir trouvé un meilleur moyen de contrôler la sécurité en ce qui concerne les choses policières d'envergure nationale au Canada. D'une génération à l'autre, la GRC s'est acquis une réputation enviable. Elle passe en effet pour une force policière particulièrement efficace lorsqu'il s'agit de faire appliquer la loi. En effet, la GRC a pour mission de faire respecter la loi. Cela veut dire la loi en général, non pas seulement le Code criminel ou certaines lois en particulier, mais la loi en général qui a pour but de contrôler raisonnablement les activités privées et personnelles des Canadiens.

Si nous rejetons cette tradition historique de fair play avec lequel la GRC fait respecter la loi depuis de nombreuses décennies et depuis plusieurs générations, il faut que nous soyons absolument certains que l'organisme que nous lui substituons va au moins maintenir la même tradition, voire même l'améliorer, en raison de la dépense de fonds publics qu'entraînera sa création.

Je vais demander au solliciteur général et à ses collègues du cabinet quelle preuve il y a que ce sera effectivement le cas. Qu'est-ce qui prouve que le Service canadien du renseignement de sécurité que ce projet de loi se propose de créer, sera en mesure d'accomplir quoi que ce soit à cet égard ou du moins de fournir un service efficace?

Le projet de loi parle de contrôle exercé par les tribunaux. Il parle également de la surveillance assurée par les parlementaires. Si l'organisation ne secrète ses propres moyens de contrôle et n'adopte d'elle-même les attitudes nécessaires en vue de protéger les Canadiens contre les agissements d'une force supérieure, l'appareil judiciaire et le Parlement seront impuissants et ne pourront pas intervenir efficacement.

Les injustices dont sont victimes les Canadiens ne nous sont pas communiquées à la Chambre des communes. Elles se passent sur la rue Dorchester à Montréal, la rue Yonge à Toronto et la rue Barrington à Halifax. Nous n'en entendons jamais parler. C'est bien cela le pire. L'injustice ne se manifeste pas dans nos tribunaux alors qu'elle sévit dans nos rues quotidiennement. Nous n'en avons pas idée à moins de travailler à l'aide juridique ou d'avoir la responsabilité de faire appliquer la loi. N'allez pas me dire que nous pouvons implanter au sein de notre système juridique une force supérieure que nous pourrions contrôler par la suite.

Tout parlementaire a le devoir de s'assurer qu'il connaît précisément la nature de cette instance qu'on s'appête à établir et qui risque de devenir un instrument d'oppression. Puisqu'il n'en est rien, nous ne pouvons prendre la responsabilité de créer dans le vague ce service de sécurité, d'autant plus que nous possédons déjà une gendarmerie nationale qui a prouvé sa valeur et son mérite au fil des ans.